

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février, à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 18 février 2019, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François OUVRARD, Maire, Mmes et MM. Monique REY, Fabienne BARDON, Jean-Paul DAVID, Annick PIERS, Christine BURCKEL, Dominique THIBAUD (à partir de 20h26), Adjoints, Mmes et MM. Paul SEZESTRE, Alain GANDEMER, Philippe BAGUELIN, Patrick GIRARD, Frédérique GAUTIER, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Didier DAVAL, Marielle NOBLET-BOUGOUIN, Laurence HERVEZ, Sébastien POURIAS, Claudine LE PISSART, Carmen PRIOU, Thierry MERLIN, Laurent DENIS, Christophe RICHARD, Isabelle JOLY, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Arnaud LOISON, pouvoir à Mme Annie ROCHEREAU-PRAUD,
M. Jean-Pierre DELSOL, pouvoir à Jean-Paul DAVID,
M. Dominique THIBAUD (jusqu'à 20h26), pouvoir à M. François OUVRARD,
Mme Véronique BARBIER, pouvoir à Mme Fabienne BARDON,
M. Serge DRÉAN.

SECRÉTAIRE : Mme Annick PIERS est élue secrétaire de séance.

ASSISTANTS : M. Emmanuel PRUSKER, Directeur général des services,
Mme Charline HUPEL, Assistante.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05, remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 janvier 2019, qui a fait l'objet d'une modification page 10, est adopté à l'unanimité.

2. DÉLÉGATIONS EXERCÉES PAR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

Monsieur le Maire fait le compte rendu des délégations qu'il a exercées au nom du conseil municipal :

1. **Le 25 janvier 2019**, avenant n°1 pour la maîtrise d'œuvre de l'extension du réseau d'assainissement au Cabinet Bourgeois, pour un montant de 2 308,50 € HT.

2. **Le 29 janvier 2019**, signature du bail entre la Maison d'Assistantes Maternelles "Chouette Family" et la Commune, situé 2 rue des Charmes.

3. URBANISME - AMÉNAGEMENT

3.1. AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la consultation de la commune par Erdre et Gesvres sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté par le conseil communautaire du 28 novembre 2018 ;

ÉMET un **AVIS FAVORABLE** sur le projet de PLUi arrêté par le conseil communautaire du 28 novembre 2018 ;

FORMULE les observations suivantes :

1. *Mettre à jour la limite de l'enveloppe urbaine en tenant compte du remaniement cadastral de mai 2018 et mai 2019, notamment pour les parcelles situées au nord de la rue des Planchettes, au Brossais et à la Blanchère ;*
2. *Supprimer le zonage NL à vocation de loisirs pour les parcelles AS27, AS28 et supprimer le zonage A agricole pour les parcelles AS29 et AS30 ;*
3. *Mettre à jour le zonage des parcelles G157, G158, G159, G2869 pour tenir compte d'autorisations d'urbanisme accordées avant le 28/11/2018, date d'arrêt du PLUi ;*
4. *Corriger l'OAP mobilités afin de mettre à jour la carte des zones urbaines de la commune ;*
5. *Modifier l'OAP A14 en y supprimant la parcelle G1491 qui a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme accordée avant le 28/11/2018 date d'arrêt du PLUi ;*
6. *Préciser graphiquement les 3 tranches de l'OAP A07 et indiquer pour chacune d'entre elles, la répartition suivante des logements sociaux, tranche A = 25%, la tranche B exonérée et tranche C=100% ;*

7. Étendre la zone de projet (L151-41-5) aux parcelles AK63 et AK64 correspondant à l'ensemble du pôle commercial ;
8. Rectifier l'emplacement du bâtiment agricole pouvant changer de destination sur les parcelles A521, AT126, AT12 et non AT10, C156, E502 et supprimer les parcelles AT10 et F1069 ;
9. Transférer à Erdre & Gesvres le bénéfice des emplacements réservés C5, C6, C12, C13 et C15 correspondant au projet de piste cyclable intercommunale entre Grandchamp-des-Fontaines et Treillières ;
10. Créer des emplacements réservés sur les parcelles AS83, AS85, AS86, AS87, AE43, AY3, AY4 et AY6p au bénéfice de la commune pour assurer les continuités piétonnes ;
11. Créer des emplacements réservés sur les parcelles AR41, AR47, AR48 et AR50 au bénéfice de la commune pour améliorer la desserte viaire du village de la Blanchère ;
12. Préciser les emplacements réservés C1 pour y retirer la parcelle AS126 et C9 pour le limiter à 2 mètres de large ;
13. Prolonger l'emplacement réservé C8 sur une largeur de 2 mètres sur les parcelles AK57 et AK58 ;
14. Modifier l'emplacement réservé C20 pour qu'il n'impacte pas les parcelles AC78 et AC79 ;
15. Supprimer les emplacements réservés C3 et C7, propriétés de la commune ;
16. Étendre la protection d'éléments paysagers aux deux autres cèdres situés sur les parcelles Ai41 et Ai100 ;
17. Corriger la page 9 du règlement pour respecter la volonté de la commune de ne pas soumettre les clôtures à déclaration préalable ;
18. Corriger la page 210 du règlement de la zone AEb concernant l'emprise maximum des annexes conformément au dossier de révision allégée n°1 du PLU ;
19. Annexer la convention de Projet Urbain Partenarial pour le projet du Parc de la Vertière.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux mesures de publicité et d'affichage prévues par la réglementation en vigueur.

3.2. DÉNOMINATION DE DEUX VOIES AU DOMAINE DE LA VERTIÈRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

NOMME les deux voies du domaine de la Vertière selon le plan joint en annexe et de la façon suivante :

- avenue du Jacquet pour la voie principale, c'est-à-dire celle partant du rond-point à l'angle de la rue des Lys et de la rue de la Vertière ;
- impasse de la Toupie pour la voie secondaire, c'est-à-dire celle partant de l'avenue du Jacquet ;

AUTORISE Monsieur le Maire à numéroté les voies.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CRÉE un poste permanent de technicien territorial à temps complet ;

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs de la commune.

4.2. CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale jointe en annexe du présent projet de délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement de ladite convention pour une durée de trois ans renouvelables par tacite reconduction, une fois, pour la même durée.

5. TRAVAUX - ACCESSIBILITÉ

5.1. RÉALISATION DE JARDINS FAMILIAUX : PROGRAMME DE L'OPÉRATION ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le programme de l'opération d'aménagement des jardins familiaux de Bellevue, et son budget prévisionnel tel que mentionné ci-dessus et la convention d'occupation jointe à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à demander toutes les subventions afférentes à cette opération auprès des organismes publics ou privés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation avec chaque locataire de jardins familiaux et à modifier, le cas échéant, le contenu de cette convention si des besoins d'adaptation devenaient nécessaires.

PRÉCISE que la commune de Grandchamp-des-Fontaines assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au budget prévisionnel ainsi que les coûts potentiels supérieurs liés aux devis.

5.2. PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD) ET DÉNOMINATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité par 25 VOIX POUR et 1 ABSTENTION,

PREND ACTE de l'avant-projet définitif du projet de construction de l'école maternelle en extension de l'école primaire actuelle de la Futaie,

DÉCIDE de nommer la future école maternelle "Hippolyte-Monnier".

6. INFORMATIONS

6.1. QUESTIONS DE MONSIEUR MERLIN

- Pouvez-vous nous dresser un bilan de l'activité de la police municipale pour l'année 2018 ?

- De nombreuses routes sur la commune et notamment dans le bourg sont dans un état dégradé, est-il prévu en 2019 un effort d'investissement pour les rénover ?

6.2. DATES

- mardi 26 février 2019 à 20h : commission finances ;
- mardi 5 mars 2019 à 20h : commission finances ;
- vendredi 8 mars à 16h : commission conseil municipal des enfants ;
- jeudi 14 mars 2019 à 20h : commission vie associative et sports ;
- mardi 26 mars 2019 à 20h : conseil municipal.

Annick PIERS

La secrétaire

Affiché le